



La CCI Bretagne regrette le retrait d'un projet industriel

La CCI Bretagne prend acte de la décision du Groupe Le Duff de mettre un terme au projet de nouvelle usine de production de pain et viennoiserie surgelés prévu à Liffré en Ille-et-Vilaine. Cet arbitrage en faveur du report de ces productions dans d'autres pays résulte de l'opposition d'associations environnementales, traduite par de nombreux recours en justice.

Pourtant, le projet avait obtenu toutes les autorisations administratives et réglementaires, jusqu'aux conclusions favorables de la Commission Nationale du Débat Public. Aucun motif juridique ou légal ne s'oppose donc à la création de cette usine, que ce soit du domaine social, urbanistique ou environnemental.

La situation créée par cet abandon interpelle à plusieurs titres les responsables économiques et pouvoirs publics.

Sur le plan de l'emploi et de la vie sociale pour un territoire rural, tout d'abord, car ce programme industriel engageait la création de 500 emplois directs, notamment d'ouvriers et de techniciens.

Sur le plan économique ensuite : l'activité économique ne peut reposer exclusivement sur les services et le commerce ; la CCI Bretagne rappelle que l'industrie reste une source majeure de création de valeur ajoutée qui irrigue l'ensemble de l'économie. L'usine Bridor aurait généré de vastes besoins auprès de fournisseurs industriels et tertiaires en proximité et aurait concouru ainsi au développement d'autres entreprises et d'autres emplois.

La longueur des procédures requises en vue de l'autorisation d'un projet industriel, quelque 10 ans dans le cas présent, décourage les investisseurs en obérant toute visibilité d'issue des projets et face à des concurrents étrangers.

Plus largement, la capacité de notre région à participer au mouvement de réindustrialisation est interrogée par ce dénouement : Etat, Région Bretagne, Communauté de communes, acteurs économiques s'engagent dans la reconquête de compétences industrielles ; celles-ci ne s'opposent pas à l'écologie et à la reconquête de la qualité de notre environnement. La CCI Bretagne rappelle qu'elle accompagne cette année 70 entreprises, notamment de l'industrie agroalimentaire, dans un programme exemplaire de sobriété dans l'usage de l'eau soutenu par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Etat, la Région et les collectivités territoriales.

D'autres régions en France et en Europe savent accueillir actuellement des projets industriels de grande ampleur, qui conditionneront le niveau et la qualité de vie de leurs populations pour plusieurs décennies. La CCI Bretagne exprime la volonté que notre région ne reste pas à l'écart de ces mouvements et de ces investissements, au risque de la contraction de son tissu industriel et productif.